

Date de séance : 24 avril 2026
Date de convocation : 10 mars 2026
Date d'affichage : 10 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Suffrages exprimés : 28

L'an deux mille vingt-six,
Le 24 avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de
Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes, Tinaïck HELARY, Néné DIARRA, Chritine PRÉAUD, Djamila YAKIL, Annie CHARPENTIER (arrivée à 20 heures 03), Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Nicolas LOISON, Pascal ZANDOTTI, Jean LEMAIRE,

Procurations : Mme Mélanie FAIVRE à M. Yann PERRON
Mme Marie LATORRE à Mme Angélique SUTLMULLER
Mme Marie-José DE CARVALHO à M. Jackie SCHINZEL
Mme Emma LORY à Mme Tinaïck HELARY
M. Matthieu DASSÉ à M. Rhamid HACHEMI
M. Baptiste DEROUALLIERE à M. Pascal ZANDOTTI
M. Cédric BARTH à Mme Néné DIARRA
M. Jean-François MARIANI à M. Jean LEMAIRE
M. Alexandre KARAA à Mme DARLAVOIX

Absent : M. Sébastien COUVET

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Tinaïck HELARY

N°2638

Objet : Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal Handi Val de Seine

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2615 du 30 mars 2026

VU les statuts du Syndicat Intercommunal Handi val de Seine dont la commune de Gargenville est membre,

CONSIDERANT que les représentants de la commune au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal Handi val de Seine participent aux décisions relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux orientations du syndicat. Ils assurent également le lien entre la commune et le syndicat, et veillent à la bonne prise en compte des besoins des habitants.

VU le procès-verbal d'installation des nouveaux conseillers municipaux, le 20 mars 2026,

CONSIDERANT, en conséquence, la nécessité de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la commune au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal Handi val de Seine dont la commune de Gargenville est membre, au nombre de 2 représentants titulaires et de leur suppléant,

CONSIDERANT la nomination d'un seul représentant titulaire et de son suppléant par la délibération n°2615 du 30 mars 2026 et la nécessité de porter à deux le nombre de représentants titulaires et de leur suppléant

CONSIDERANT la proposition de désigner Yann PERRON et Rhamid HACHEMI comme représentants titulaires et Mélanie FAIVRE et Jean-François BRICOURT comme représentants suppléants,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'Unanimité,**

APPROUVE la désignation, au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal Handi val de Seine, de :

- Yann PERRON et Rhamid HACHEMI, représentants titulaires
- Mélanie FAIVRE et Jean-François BRICOURT, représentants suppléants

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 24/04/2026

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme
Le Maire,
Yann PERRON

Pour copie conforme
La secrétaire de séance,
Tinaïck HELARY

